

Présidence belge Recherche

**Conférence de presse
de présentation des principaux axes de la Présidence :**

**Dossiers
Agenda
Initiatives**

**par
BENOIT CEREXHE**

**Bruxelles, le 23 juin 2010
BIP
Place Royale, 2-4
1000 Bruxelles**

Introduction

L'Europe est à la croisée des chemins. Pour sortir de la crise tout en préservant son modèle social et la durabilité de notre environnement, elle doit opter pour un nouveau type de croissance dont les moteurs seront la connaissance et l'innovation, et de moins en moins l'exploitation de ressources naturelles épuisables.

La Présidence belge s'inscrit dans cette perspective et visera à favoriser toutes les passerelles entre la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, avec pour objectif principal de développer encore davantage notre potentiel de recherche européen en permettant d'en transformer les résultats en retombées économiques et en emplois. Car la question clé est celle-ci : comment faire en sorte que l'Europe transforme davantage la Recherche en retombées industrielles et en création d'emplois ? La recherche en Europe est importante et de haute qualité, mais elle débouche moins qu'ailleurs sur des retombées en termes d'économie et d'emploi. En effet, si l'innovation constitue un enjeu majeur pour la compétitivité future de l'industrie et des services, et par-delà pour le bien-être et l'emploi en Europe, la politique communautaire de l'innovation reste trop fragmentée, trop peu valorisée et manque d'une approche réellement intégrée, tant au niveau des instruments que des acteurs.

Pour y répondre, la Commission va proposer un Plan européen pour la Recherche et l'Innovation, qui devrait être déposé en septembre de cette année, de façon à alimenter le Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement en décembre.

Pour lutter contre la fragmentation des politiques d'innovation, la Commission européenne propose de se focaliser sur les grands défis sociétaux comme le changement climatique, les problèmes énergétiques, la santé, les défis démographiques, la raréfaction des ressources, ou encore la lutte contre l'exclusion sociale.

Notre volonté consiste à dégager une vision européenne commune des priorités face à ces grands défis et d'encourager la création de partenariats où se rencontreraient l'offre et la demande. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux instruments (il y en a déjà trop...) mais de mieux relier entre eux les programmes de soutien en faveur de la recherche et de l'innovation.

Vu l'importance de futur Plan pour la Recherche et l'Innovation, nous avons prévu d'en faire le sujet principal de la réunion ministérielle informelle qui sera organisée à Bruxelles du 14 au 16 juillet 2010. De plus, pour bien marquer la volonté de mieux articuler la Recherche et l'Industrie, la Présidence belge réunira conjointement les Ministres en charge de la Recherche et de l'Industrie, dans un Conseil informel co-présidé par mon Collègue Jean-Claude Marcourt (au titre de l'Industrie) et par moi-même.

L'objectif est de déboucher sur un accord politique entre les 27, sous forme de conclusions conjointes du Conseil Compétitivité (impliquant aussi bien la filière Industrie que la filière Recherche), puis de véhiculer ces conclusions sous forme de « messages-clés » à destination du Conseil européen de décembre.

Nous voulons le faire dans un esprit ambitieux, en favorisant un approfondissement des convergences entre les politiques européenne, nationales et régionales de recherche.

En matière de recherche aussi, c'est plus d'Europe qu'il nous faut, et pas moins d'Europe, notamment face aux grands défis (changement climatique, questions démographiques, allongement de l'espérance de vie, raréfaction des ressources énergétiques et autres, lutte contre l'exclusion sociale,...), il y a une nécessité évidente d'unir nos efforts.

I. Stratégie Europe 2020

Le Conseil européen des 25 et 26 mars a décidé, parmi les objectifs clés de la nouvelle Stratégie 2020, d'attribuer une place centrale à la connaissance comme moyen d'assurer la croissance et donc le bien-être des générations futures. L'Union européenne réaffirme au plus haut niveau qu'il est indispensable d'améliorer les conditions de la recherche et du développement, afin en particulier de porter à 3 % du PIB le niveau cumulé des investissements publics et privés dans ce secteur. Cet objectif reste valable :

- Pour soutenir les dépenses publiques en matière de recherche ;
- Pour mobiliser l'industrie, car c'est surtout du côté des dépenses des entreprises que l'objectif des 3% (2% sur les 3%) n'a pas été atteint ;
- Parce que les principaux concurrents de l'Union européenne se sont aussi dotés d'un tel objectif (3% aux Etats-Unis ; 4% au Japon ; 5% en Corée).

Dès lors, pour espérer atteindre enfin les 3%, le Conseil européen des 25 et 26 mars a demandé à la Commission d'élaborer un indicateur complémentaire portant sur l'intensité de la R&D et de l'innovation, de manière à orienter davantage d'investissements en recherche vers des produits et services innovants.

Ce qui compte, ce n'est pas seulement la quantité d'argent dépensé, mais aussi l'efficacité des moyens et, plus encore, les résultats obtenus. Il faut donc mieux piloter cet objectif de 3% et l'assortir d'une dimension plus qualitative, que ce soit dans la définition des objectifs et des indicateurs au niveau européen et au niveau national. Parmi ces objectifs plus qualitatifs, on peut penser par exemple à l'accroissement de la mobilité des chercheurs et des académiques, au pourcentage de dépenses nationales consacrées à des actions de coopération intra-européenne, ou encore à la qualité de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de la nouvelle Stratégie 2020, le Conseil européen tiendra périodiquement des débats sur la situation économique et les principales priorités de la stratégie. En décembre 2010, il se penchera sur la recherche, le développement et l'innovation.

La Présidence Belge souhaite adresser un message fort sur la Recherche et l'Innovation en direction du Conseil européen. Ce message sera commun à la filière « Recherche » et à la filière « Industrie ». C'est pourquoi le Conseil informel « Compétitivité » qui se déroulera à Bruxelles du 14 au 16 juillet, comportera un volet conjoint « Industrie-Recherche ».

La Présidence belge souhaite mettre à profit cette opportunité pour :

- Réaffirmer l'importance – même et surtout en période de crise – de continuer à soutenir financièrement les politiques de recherche et d'innovation en tant qu'investissement à long terme ;
- Mieux articuler la recherche et ses retombées économiques et sociales dans une approche intégrée de l'innovation ;
- Renforcer la convergence des politiques de recherche et d'innovation des Etats membres et de l'Union, notamment mais pas uniquement autour des grands défis sociétaux.

II. L'Espace Européen de la Recherche

Avec le Traité de Lisbonne, la politique de recherche devient un objectif en soi et n'est plus seulement un appui à la compétitivité des entreprises. En outre, le nouveau Traité donne une base juridique à l'Espace Européen de la Recherche et permet à la Commission d'accroître sa capacité d'initiative en ce qui concerne la concrétisation de cet Espace d'ici 2020, c'est-à-dire :

- qu'il y ait davantage de cohérence et de synergies;
- que soit pleinement effective ce que l'on appelle la « 5^{ème} liberté » (la liberté de circulation des chercheurs et des connaissances) ;
- que soit soutenue l'excellence des universités et centres de recherche européens et leur compétitivité au niveau mondial ;
- que le climat soit rendu plus favorable à l'investissement en recherche ;
- et que le citoyen en perçoive les retombées.

La question essentielle est donc celle d'une plus grande convergence des politiques européennes de recherche et du degré de volontarisme politique que l'on est prêt à y insuffler. Les 27 sont-ils prêts à programmer ensemble une partie de leurs budgets nationaux ou régionaux de recherche ? Il n'est pas possible d'affronter les grands défis de notre temps en se contentant simplement de trouver entre les 27 un plus petit commun dénominateur. Au contraire, il faut aller plus loin en matière de convergence des politiques de Recherche des Etats membres et de l'Union. A ce propos, il est intéressant de souligner un des enseignements du dernier Eurobaromètre publié en février 2010. Lorsqu'on leur demande de désigner, parmi 20 domaines, le niveau de décision qui leur paraît le plus efficace, 72% des Européens mentionnent la recherche scientifique et technologique parmi les domaines à mener en commun au niveau de l'Union, en 2ème position juste derrière la lutte contre le terrorisme (80%) et devant la protection de l'environnement (70%).

Nos collègues espagnols se sont notamment attelés à la question de la **mobilité des chercheurs**, plus précisément pour une meilleure coordination, au sein des Etats membres en matière de sécurité sociale des chercheurs, de pensions, de flexicurité, ... Cette problématique mobilité sera poursuivie par la Présidence belge, en particulier sous l'angle de la suppression des obstacles administratifs à la mobilité et à la carrière des chercheurs. Une conférence sur ce thème est prévue en novembre 2010.

Un deuxième volet concerne la **gouvernance** de l'Espace Européen de la Recherche, c'est-à-dire les instruments de pilotage qu'il faut mettre en place pour obtenir cette meilleure convergence des politiques. Sous Présidence belge, nous mettrons l'accent sur cette gouvernance de l'Espace Européen de la Recherche et sur la programmation conjointe.

En matière de gouvernance de l'Espace Européen de la Recherche, nous poserons les questions suivantes : «faut-il par exemple un pilotage politique en plus du nouveau "Conseil de l'Espace Européen de la Recherche" ? Comment ce nouvel organe va-t-il réaliser un pilotage intégré du "triangle de la connaissance" (recherche, innovation, enseignement supérieur) ? Quels critères d'évaluation et quels indicateurs destinés à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'EER ? Quelle ouverture de l'EER sur les partenaires extérieurs de l'Union ?

La programmation conjointe consiste à accroître la coopération et la coordination entre les États membres, à travers la mise en oeuvre d'initiatives communes où l'on retrouve les défis sociétaux majeurs. A ce stade, 4 thèmes de programmation conjointe sont définis :

- Le premier est consacré à la maladie d'Alzheimer et a valeur de projet-pilote.
- Les 3 autres thèmes proposés sont : l'Agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques ; la santé, l'alimentation et la prévention des maladies liées à l'alimentation ; le Patrimoine culturel, les changements climatiques et la sécurité.

La Présidence belge a la volonté de permettre la pose des balises nécessaires permettant de progresser sensiblement à l'avenir dans ces 4 domaines.

Globalement, en ce qui concerne l'Espace Européen de la Recherche, la Présidence belge espère pouvoir engranger au Conseil « Recherche » de novembre des conclusions intégrées ou un rapport de progrès. Celui-ci sera alimenté par les dossiers mentionnés ci-dessus, ainsi que par les résultats de plusieurs conférences organisées sous Présidence belge :

- L'initiative « Présidence », consacrée au rôle des universités et des centres de recherche dans l'Espace Européen de la Recherche.
- Une conférence sur la Programmation conjointe, à l'initiative de la Région wallonne ;
- Une conférence sur la mobilité des chercheurs, organisée avec la Politique scientifique fédérale.

Par ailleurs, nous pourrions également procéder pour le Conseil du 26 novembre au lancement d'une initiative-pilote de coopération avec l'Inde sur les défis liés à l'eau. Ceci vise une meilleure coordination des instruments, des ressources et des expertises des Etats-membres et de l'Union européenne en matière de collaboration scientifique et technologique avec l'Inde.

III. La Simplification

Tout le monde, à commencer par la Commission, convient aujourd'hui que les programmes européens et leurs règles de participation ont atteint un degré de complexité qui va à l'encontre des objectifs.

Les procédures sont multiples, les contrôles sont trop nombreux et les temps d'attente sont trop longs pour passer les conventions et bénéficier des financements. Cela finit par décourager les chercheurs aussi bien que les entreprises. Certains chercheurs passent plus de la moitié de leur temps à compléter des dossiers ou des formulaires, ou encore à remplir des rapports.

La participation du monde industriel est en baisse, plus particulièrement parmi les PME. Par exemple, l'objectif d'une participation des petites et moyennes entreprises à hauteur de 15% au Programme-Cadre de Recherche n'a pas été atteint.

Pour les Régions aussi, cet effort de simplification est indispensable, car les Régions sont souvent le niveau le plus proche des opérateurs, notamment des PME, des centres de recherche ou des universités. Encore encore faut-il que ces programmes leur soient effectivement accessibles.

La simplification est enfin nécessaire pour accroître les synergies entre les projets financés au titre de la Recherche et ceux qui émargent aux fonds structurels.

La Présidence belge souhaite donc progresser le plus loin possible dans le domaine de la simplification. Il a été convenu de faire de la 'Simplification des programmes de recherche et d'innovation de l'UE' un point fort de notre Présidence.

Comme j'ai pu le constater dans mes contacts des derniers jours avec les groupes politiques du Parlement européen, ce thème rejoint les préoccupations du Parlement, puisqu'il a récemment décidé de désigner un rapporteur sur ce sujet, en la personne de Mme. Maria da Graça Carvalho (PPE). En ce qui me concerne, je suis donc désireux de travailler avec le Parlement européen en cette matière.

Pour simplifier et augmenter l'attractivité des programmes de recherche et d'innovation de l'UE, la Commission a récemment fait une série de propositions :

- un document politique composé d'analyse et d'options (Communication sur la simplification du 29 avril 2010) ;
- une communication sur les contrôles du 26 mai 2010 ('Plus de contrôles ou moins de contrôles? Trouver le juste équilibre entre coûts administratifs du contrôle et risques d'erreur') ;
- une proposition de révision du règlement financier de l'UE.

Pour permettre aux Etats membres de consulter leurs acteurs nationaux et pour avoir une discussion ouverte à ce sujet, nous avons décidé que la simplification serait le 2^{ème} thème du Conseil informel « Recherche » de juillet, avec la volonté de présenter de nouvelles conclusions contenant des avancées en matière de simplification au Conseil du 12 octobre.

L'enjeu, c'est la confiance qu'il faut accorder aux chercheurs et le juste équilibre à trouver entre confiance et contrôle de l'usage des fonds publics. L'une des voies que nous voulons explorer consiste à passer de l'approche actuelle, fondée sur les coûts, à une approche fondée sur les résultats.

En corollaire, la Présidence belge posera les questions : de l'octroi de sommes forfaitaires en lieu et place d'une justification détaillée des dépenses ; des niveaux de risque d'erreur tolérable pour le domaine de la recherche, les coûts des contrôles pouvant être supérieurs aux montants des recouvrements sur les erreurs relevées lors de ces contrôles.

Autres dossiers

Le Développement durable

Le thème du développement durable sera tout d'abord présent de manière transversale dans les dossiers de la Présidence belge, puisqu'il figure à l'ordre du jour de la Stratégie 2020, du Plan pour la Recherche et l'Innovation et dans les priorités de la programmation conjointe. Ce thème du développement durable ne sera pas que transversal et se déclinera sous plusieurs facettes plus précises :

- Le Plan SET (plan stratégique pour améliorer la collaboration entre l'UE et les Etats-membres sur les technologies énergétiques, en vue d'accélérer la recherche dans les technologies à faible teneur en carbone) sera au cœur du Sommet européen des technologies énergétiques;
- Une conférence sur la recherche marine et maritime, ainsi que sur la biodiversité, sera organisée à Bruxelles et à Ostende les 12 et 13 octobre prochain.
- La Belgique organisera la 2^{ème} conférence « Knowledge Based Bio-Economy », avec un focus tout particulier sur les sciences de la vie et les bio-technologies.

Le dossier ITER

Le Conseil ITER des 16 et 17 juin en Chine n'a pas pris de décision sur les aspects financiers ; une réunion extraordinaire du Conseil ITER a donc été programmée les 27 et 28 juillet à Cadarache, en France.

L'Espace

Un Conseil "Espace" aura lieu en novembre. La Présidence belge souhaite accorder une attention particulière à la mise en place d'une politique spatiale européenne (relations UE-ESA, exploration spatiale, espace et sécurité).

La sensibilisation aux Sciences

Dans de nombreux pays de l'Union européenne, l'effectif des étudiants est en régression, ou en régression relative, dans les domaines scientifiques par rapport aux autres domaines. La Belgique n'y échappe pas, tant du côté francophone que du côté néerlandophone. A titre d'exemple, sur les 20 dernières années, le nombre d'étudiants universitaires dans le domaine des sciences exactes a diminué de quelque 8 % en Communauté française ; entre 2000 et 2008, le nombre de diplômés dans le domaine des sciences exactes en Communauté flamande a quant à lui baissé de 27 %. Par rapport à l'ensemble des filières, le pourcentage de diplômés en sciences exactes est passé de 19,0% à 12,8%. Cette courbe de la désaffection pour les études scientifiques, observable presque partout en Europe, doit être stoppée et renversée.

Dans le cadre des compétences régionales bruxelloises, le Ministre en charge de la Recherche scientifique a décidé de se saisir de la Présidence belge pour développer un certain nombre d'actions de sensibilisation à l'importance des sciences et aux débouchés qu'offrent les carrières scientifiques.

A titre d'exemple :

- un appel à projets a été lancé à l'adresse des écoles, des mouvements de jeunesse, des associations de professeurs et d'autres asbl qui stimulent l'attractivité des sciences, des études et des métiers qui y sont liées ;
- une campagne d'affichage et multimédia sur le thème "*Plus tard, je serai.../Later word ik...*", visant à sensibiliser les jeunes aux carrières scientifiques ;
- une exposition de photos de chercheurs prévue dès début septembre les grilles du Parc de Bruxelles ; cette exposition vise à montrer les chercheurs sous un jour nouveau, en cherchant à casser les préjugés que certains peuvent développer en matière de carrière professionnelle dans la Recherche.
- une série d'interviews de chercheurs bruxellois en ligne ;
- la création d'une reproduction de 6 mètres de haut du bâton d'Ishango, première « calculatrice » connue au monde ;
- diverses autres animations tout au long des six mois à venir.

La promotion de Bruxelles comme pôle technologique

La Présidence de la filière Recherche du Conseil compétitivité, par la Région de Bruxelles-Capitale, constitue aussi une formidable vitrine pour Bruxelles et son positionnement comme pôle de recherche et de technologie de pointe en Europe. La Région bruxelloise compte pleinement tirer parti de ces six mois de coup de projecteur pour faire connaître et promouvoir la qualité de la Recherche et des activités technologiques qui prennent place sur le territoire régional bruxellois.

A ce titre, un nouveau site internet sera créé et un document sera proposé à celles et ceux qui visitent Bruxelles dans le cadre de leurs activités professionnelles liées à l'exercice de cette Présidence : L'« Etat de la Recherche à Bruxelles », qui a pour objectif d'être un document « carte de visite » de ce qui se fait en matière de recherche et d'innovation à Bruxelles, en ce compris par les Communautés et le Fédéral. Le fil rouge en est « *Brussels, place to be for Research and Innovation* ». Il présente de manière dynamique l'ensemble des activités en lien avec la recherche et l'innovation à Bruxelles.

Pour rendre cette présentation vivante et éviter d'en faire un catalogue, le parti a été pris d'interroger des acteurs (entreprises, universités, institutions), sur leurs réalisations les plus emblématiques, en mettant l'accent sur les trois secteurs clés du Plan Régional pour l'Innovation, à savoir les sciences du vivants, les TIC et l'Environnement. Le public cible de cette Carte de Visite sont : les partenaires européens et l'ensemble des responsables présents à Bruxelles.

Les principaux événements de la Présidence en matière de Recherche

Une série de réunions officielles et d'événements labellisés trouveront place à Bruxelles et ailleurs en Belgique dans le cadre de cette Présidence 'Recherche'. Une liste détaillée de ces événements est fournie en annexe de ce document.

Retenons à titre principal les rencontres suivantes :

- Le 7 juillet, l'inauguration officielle de la Présidence belge pour la filière Recherche. Celle-ci aura lieu à la Bourse de Bruxelles.
- Le Conseil informel Industrie-Recherche, qui réunira le 15 juillet 2010 à Tour et Taxis, les 27 ministres de la Recherche et les 27 ministres en charge de l'Industrie.
- La conférence "ICT 2010" organisée par la Commission européenne sur les technologies de l'information et de la communication, qui aura lieu fin septembre et qui réunira plus de 5000 participants.
- Notre "Initiative de la Présidence", autour du rôle des universités et centres de recherche dans la mise en place de l'Espace Européen de la Recherche.
- Des initiatives fédérales comme un Conseil "Recherche", une conférence ministérielle sur l'exploration spatiale ou une conférence sur la mobilité des chercheurs.
- Des conférences sur la bio-économie ou sur les sciences marines et maritimes, organisées par la Région flamande.
- Des initiatives de la Région wallonne, par exemple en matière de nanotechnologies ou de programmation conjointe.
- Sans compter les multiples initiatives privées ou non-gouvernementales qui sollicitent le label de la Présidence belge...